N° 179. Jeudi 29 Juillet 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
[illegible] un an . .	26 fl.	30 fl.
[illegible] six mois . .	14 »	16 »
[illegible] trois mois . .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
[illegible] premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordzijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 28 *Juillet*.

De la corruption électorale en Angleterre.

(*Extrait du* Portefeuille.)

[illegible] loi est impuissante à empêcher la corruption de quelque [illegible] qu'elle soit, si elle n'est pas secondée par les mœurs. En [illegible] terre, la corruption électorale est une conséquence for[illegible] la constitution. La constitution, qui s'est d'abord déve[illegible] selon le progrès des mœurs, les a ensuite frappées de sa [illegible] empreinte. Depuis 1688 on a fait bien des lois pour dé[illegible] corruption électorale. Comme on ne s'est attaqué [illegible], qu'on a laissé subsister la cause, ces lois n'ont pas répondu à l'attente de leurs auteurs.

[illegible] bill de réforme a mis un terme aux abus les plus criants, a [illegible] remplacé les anciennes circonscriptions électorales des bourgs-[illegible] pourris par d'autres plus équitables ; mais au point de vue de la constitution, la suprématie de l'aristocratie n'a pas été sérieu[illegible]sement ébranlée. Comme nous le disions dans l'avant-dernier numéro, la *clause* du marquis de Chandos, qui ne confère la [illegible] électorale qu'aux fermiers payant un loyer de 60 liv., [illegible] profondément altéré l'élément démocratique du bill.

C'est donc en vain que la législature interviendra pour em[illegible]pêcher que les électeurs ne trafiquent de leur conscience. Elle les [illegible] par des lois sévères, les dépouillera pour un temps, [illegible] ceux de Ludbury en 1841, de la franchise électorale ; la [illegible] étant dans la nature des choses créées par la cons[illegible], se perpétuera en dépit de tous ces efforts.

[illegible] nous dira-t-on, que concluez-vous ? Faut-il changer la [illegible] ? Le remède ne sera-t-il pas pire que le mal ? Nous [illegible] concluons pas ; nous constatons un fait. Tous les systèmes, [illegible] constitutions ont leur côté défectueux. Le plus sage [illegible] de ne pas sacrifier à des théories de [illegible] le peu [illegible] réel que comporte la faiblesse [illegible] par des traditions politiques ayant [illegible] du [illegible] Quant à la corruption électorale, nous [illegible] l'avis du marquis de Landsdowne qui [illegible], la [illegible] dernière à lord Brougham proposant de [illegible] pour la réprimer, que la législature avait fait [illegible] tout ce qu'elle avait pu et dû faire, et que la loi n'aurait [illegible] résultats désirés tant qu'il ne serait pas considéré [illegible] déshonneur, comme une honte, de corrompre ou d'être [illegible] à la corruption. Lord Landsdowne a raison. A quoi [illegible] les lois sans les mœurs ? *Quid sine moribus leges vanæ proficiunt ?*

[illegible] 1841, à la fin de la session, lord Brougham avait déjà ap[illegible] l'attention de la noble chambre sur ce sujet. Les élections [illegible] année, malgré ses avertissements, furent un vaste [illegible] où la majorité des électeurs vendit ses votes au plus [illegible] dernier enchérisseur. Il y eut de grands scandales, de [illegible] accusations portées contre des personnages éminents. [illegible] énormes furent dépensées. Cela rappelait le bon temps [illegible] l'élection de Canning à Liverpool coûta 40 mille liv. st. (un million de francs.)

Lord Brougham ayant exprimé son indignation à quelques-uns de ses amis de France, relativement aux déplorables exem[illegible] de corruption donnés en France par d'anciens ministres du [illegible], a reçu pour réponse plusieurs lettres dont voici l'esprit :

« Pourquoi, en Angleterre, vous posez-vous ainsi en puritains ? Pourquoi, [illegible] les pharisiens, remerciez-vous Dieu de ne pas ressembler aux autres [illegible] ? Pourquoi prétendez vous qu'il se passe en France des choses qu'on [illegible] pas en Angleterre ? Toute dangereuse, odieuse, avilissante que [illegible] corruption officielle, elle consiste à recevoir de l'argent pour favoriser [illegible] d'un individu. L'homme qui se laisse corrompre se souille et nuit [illegible] gouvernement. L'homme qui corrompt commet un crime contre la communauté. Mais dans quelles limites étroites est circonscrit le mal qu'ils font à la morale publique ! Mais considérez votre système de corruption électorale ; voyez ce vaste marché où se vendent les consciences ! »

Ce que lord Brougham dans ses résolutions (1) entend par « culpabilité morale du parjure, » par opposition à la « perpétration de ce crime, » s'explique ainsi : L'électeur qui reçoit de l'argent pour son vote peut être obligé de faire le serment qu'il n'a rien reçu. Or, lord Brougham prétend que sur deux cents individus on en trouverait à peine dix qui ne se parjureraient pas. Il s'ensuit qu'il y a culpabilité morale de *s'exposer*, en recevant de l'argent, à prêter serment qu'on n'en a pas reçu. C'est de prêter ce serment qui constitue la perpétration du crime de parjure. La distinction est réelle, mais elle ne ressort pas assez dans la phraséologie de lord Brougham.

Le noble lord est particulièrement inquiet sur la manière dont se passeront les élections prochaines. Dans les conjonctures présentes, les anciennes dénominations de whigs et de tories sont presque effacées. Que peuvent promettre les whigs, que les tories dont la majorité est modérée, ne soient disposées à promettre aussi ? Cette dislocation des partis, comme l'on appelle cette fusion ou cette confusion de l'autre côté du détroit, a fait surgir un grand nombre de candidats inconnus hors de leurs localités respectives, et dont le titre le plus réel à l'honneur de représenter leurs concitoyens aux communes, consiste dans un coffre-fort bien garni pour triompher des électeurs les plus exigeants. Lord Brougham appelle spirituellement des membres ainsi [illegible] de leur propre bourse. Il a beaucoup [illegible] une vieille anecdote électorale relative à un [illegible] qui vient d'être nommé, et qui adresse ses remercîments à ses commettants :

« Messieurs, leur dit-il, entre autres choses plus ou moins flatteuses, je vous ai achetés, mais je ne vous vendrai pas. » — Les électeurs ; « Ecoutez, écoutez. Nous espérons que vous vous présenterez de nouveau aux prochaines élections. — Oh ! non, je n'y reviendrai pas, ça coûte trop cher ! »

Les radicaux proposent le suffrage universel comme le meilleur antidote de la corruption électorale. Il y aurait, disent-ils, [illegible] de consciences à acheter, que les plus grandes fortunes n'y [illegible] pas. Au premier abord, cet argument est très [illegible], mais il ne résiste pas à l'examen. Selon cet axiome de [illegible] économique, le prix d'une marchandise baisse à proportion qu'elle est plus abondante, et par conséquent plus offerte. Les consciences à vendre, devenant plus nombreuses, s'obtiendraient à meilleur marché. D'un autre côté, l'intérêt personnel, cela est triste à dire, mais cela est vrai, a le sentiment le plus subtil de l'ordre, de la conservation, et à l'instinct le plus sûr de ce qui pourrait les troubler. C'est cet instinct qui lui tient lieu de lumières. Conférez à tous les adultes, dès vingt-et-un ans, la franchise électorale, leur ignorance, leurs préjugés, qui ne seront pas contrebalancés, dirigés par le sentiment de la possession, de la propriété, éliront des démagogues, et l'Etat périra bientôt dans les convulsions de l'anarchie.

Etats-Généraux.

A l'ouverture de la séance de ce jour de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, M. le président informe l'assemblée que la commission des rapporteurs a terminé son travail sur les projets de loi relatifs au droit de vote et d'élection en exécution de l'art. 6 de la Loi Fondamentale. — Le jour pour la discussion de ce projet de loi sera fixé ultérieurement.

La Chambre a ensuite ouvert la discussion sur le projet de loi portant suppression du droit de mouture sur le seigle.

Dans la séance du 6 mai dernier, lors des discussions sur le projet de loi sur les céréales, le ministre des finances déclara que le gouvernement avait l'intention de supprimer le droit de mouture sur le seigle ; en effet, le 4 juin suivant un projet de loi fut présenté dans ce but (1). Lors de l'examen dans les sections ce projet de loi souleva sur différents points grand nombre d'objections, et, ainsi que nous l'avons annoncé, il fut modifié dans ce sens qu'au lieu de 20 cents additionnels sur le personnel il n'en sera prélevé que 15 ; on proposait de retrouver ces 5 cents en augmentant les droits de succession du même montant. En outre le gouvernement a compris dans le projet de loi le Maïs sur lequel le droit de mouture se trouverait également supprimé.

Après ces modifications, le projet de loi a de nouveau été soumis à l'examen des sections, et le rapport définitif nous apprend que l'opinion exprimée dans le rapport préalable n'a presque pas varié. Les membres qui ont pris la parole dans la séance de ce jour contre le projet de loi, ont développé les motifs de leur vote, que l'on avait déjà fait connaître dans les rapports des sections dont nous avons publié le résumé (2).

C'est *M. Van Heloma* qui a ouvert la discussion en se prononçant contre le projet de loi. *M. Beerenbroek*, au contraire, trouve que le projet de loi produira un effet salutaire, en ce qu'il diminue le prix du pain de seigle, la principale nourriture de la classe ouvrière et peu fortunée ; ce sera surtout le cas dans la province du Limbourg où l'usage du pain de seigle est plus fréquent que dans d'autres provinces. L'orateur réfute ensuite les objections que le projet de loi a soulevées.

M. Boreel van Hogelanden se livre à des réflexions sur le système de contributions en général du pays. L'orateur fera dépendre son vote des renseignements à fournir par le ministre. Au sujet de changements à apporter dans le système des contributions, l'honorable membre voudrait voir ce changement adopté en ce qui touche toutes les substances alimentaires de première nécessité ; à son avis il y a disproportion entre les gains de l'ouvrier et les dépenses qu'il a à faire pour sa nourriture.

M. van Sasse van Isselt espère que le gouvernement, qui par ce projet de loi paraît avoir fait un pas vers l'amélioration du système des accises, continuera dans cette voie pour ce qui concerne d'autres objets de première nécessité.

M. Anemaet motive son vote contre le projet de loi.

M. Byleveld s'en réfère aux observations faites dans les rapports des sections. L'orateur est d'avis qu'il ne faut pas avoir uniquement en vue le soulagement des classes pauvres ; il faudrait plutôt songer à soulager les classes moyennes des habitants.

M. Corneli dit que la suppression du droit de mouture est nécessaire, surtout pour la province du Limbourg où l'amodiation de ce droit se fait très difficilement. L'honorable membre désire voir supprimer les accises sur d'autres objets encore, et parle principalement des droits qui frappent la houille à l'importation.

MM. Menso et *Van Dam van Isselt* se prononcent contre le projet de loi, parce qu'ils sont d'avis que la suppression du droit de mouture est un objet trop minime pour contribuer efficacement au soulagement de la classe indigente et que d'ailleurs ce serait plutôt la classe moyenne qu'il faudrait songer à soulager. *M. Van Dam van Isselt* dit qu'on a soumis un plan au gouvernement pour le défrichement de 400,000 bonniers de terre incultes qui se trouvent dans le pays ; plan que le gouvernement, à son grand regret, n'a pas pris en considération ; il

(1) Ces résolutions ont été présentées récemment à la chambre dans le but de réprimer la fraude électorale ; le *Journal de La Haye* a publié ces résolutions qui, du reste, ont été retirées par leur auteur.

(1) Voir le *Journal de La Haye* du 9 juin.
(2) Voir » » » du 18 juillet.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 29 JUILLET 1847.

LE PICCININO.[1]

III.

Le Piccinino.

» Mais il connut en même temps le remords, et, dès ce jour là, son esprit tomba malade. J'espérais qu'il arriverait à une véritable conversion. Je n'avais pas la pensée d'en faire un moine comme moi, je voulais qu'il reprît son œuvre, qu'il renonçât aux crimes inutiles, à la débauche et à la folie. J'essayai de lui persuader que, s'il redevenait le vengeur de sa patrie et l'espoir de notre délivrance, sa jeune épouse lui pardonnerait et consentirait à partager sa destinée pénible et glorieuse. Moi-même, j'aurais jeté sans doute le froc aux orties pour le suivre.

» Mais, hélas ! il serait trop facile de s'amender si le crime et le vice lâchaient leur proie quand nous en éprouvons le désir. Le *Destatore* n'était plus lui-même, ou plutôt il était trop redevenu l'homme du passé. Les remords que j'excitais en lui troublaient sa raison sans corriger ses instincts [illegible]ches. Tantôt fou furieux, tantôt craintif et superstitieux, un jour il [illegible], noyé dans ses larmes, au fond de notre humble chapelle ; le lendemain, il retournait, comme dit l'Ecriture, à son *vomissement*. Il voulait [illegible] tous ses compagnons, il voulait me tuer moi-même. Il commit encore beaucoup d'excès, et, un matin..... J'ai peine à mener ce récit jusqu'au [illegible] Michel, il me fait tant de mal !... Un matin, on le trouva mort au pied [illegible] croix, non loin de notre couvent : il s'était fait sauter la tête d'un [illegible] pistolet !...

— [illegible] une affreuse destinée, dit Michel, et je ne sais, mon oncle, si [illegible] l'accent de votre voix, ou l'horreur du lieu où nous sommes, mais j'éprouve une émotion des plus pénibles. Peut-être ai-je entendu raconter cette histoire à mon père, dans notre enfance, et c'est peut-être le souvenir de l'effroi qu'elle m'a causé alors, qui se réveille en moi !

— Je ne crois pas que ton père t'en ait jamais parlé, dit le capucin après [illegible] intervalle de lugubre silence. Si je t'en parle, c'est parce qu'il le faut, mon enfant ; car ce souvenir m'est plus pénible qu'à qui que ce soit, et le lieu où nous sommes n'est pas propre, en effet, à me donner des idées riantes. Tiens, la voilà cette croix dont la base fut inondée de son sang, et où je le trouvai étendu et défiguré. C'est moi qui ai creusé sa tombe de mes propres mains, sous ce rocher qui est là, au fond du ravin ; c'est moi qui ai dit les prières que tout autre lui eût refusées.

» Pauvre Castro-Reale, pauvre chef, pauvre ami ! continua le capucin en se découvrant et en étendant le bras vers une grande roche noire qui gisait au bord du torrent, à cinquante pieds au-dessous du chemin. Que Dieu, qui est l'inépuisable bonté et l'infinie mansuétude, te pardonne les erreurs de ta vie, comme je te pardonne les chagrins que tu m'as causés ! je ne me souviens plus que de tes années de vertu, de tes grandes actions, de tes nobles sentiments, et des émotions ardentes que nous avons partagées. Dieu ne sera pas plus rigoureux qu'un pauvre homme comme moi, n'est-ce pas, Michel ?

— Je ne crois pas aux ressentiments éternels de l'être suprême et parfait qui nous gouverne, répondit le jeune homme ; mais, passons, mon oncle ! j'ai froid ici, et j'aime mieux vous confesser l'étrange faiblesse que j'éprouve, que de rester un instant de plus au pied de cette croix.... J'ai peur.

— J'aime mieux te voir trembler que rire ici ! répondit le moine. Viens, donne-moi la main, et passons. »

Ils marchèrent quelque temps en silence ; puis Fra-Angelo, comme s'il eût voulu distraire Michel, reprit ainsi son propos : « Après la mort du *Destatore*, beaucoup de gens, des femmes surtout, car il en avait séduit plus d'une, coururent à sa retraite, espérant s'emparer de l'argent qu'il pouvait avoir laissé pour les enfants dont il était ou dont il passait pour être le père ; mais il avait porté, le matin même de son suicide, le butin de ses dernières prises à celle de ses maîtresses qu'il aimait le mieux, ou, pour mieux dire, à celle qu'il détestait le moins ; car, s'il avait beaucoup de fantaisies, il en inspirait encore davantage, et toutes ces femmes, qui lui formaient une sorte de sérail ambulant, l'importunaient et l'irritaient au dernier point. Toutes voulaient se faire épouser, elles ne savaient point qu'il était marié. La seule Melina de Nicolosi ne l'accabla jamais ni de ses reproches ni de ses exigences.

» Elle l'avait aimé sincèrement ; elle s'était abandonnée à lui sans résistance et sans arrière pensée ; elle lui avait donné un fils qu'il préférait aux douze ou quinze bâtards qu'on élevait sous son nom dans la montagne. La plupart de ces bâtards existent, et, à tort ou à raison, se vantent de lui appartenir. Tous sont plus ou moins bandits. Mais celui que le *Destatore* n'a jamais renié, celui qui lui ressemble trait pour trait, quoique ce soit une empreinte très réduite et un peu effacée de sa beauté mâle et vivace ; celui qui a grandi avec la pensée d'être l'héritier de son œuvre, avec des soins et des ressources auxquels les autres ne pouvaient prétendre, c'est le fils de la Mélina ; c'est le jeune homme que nous allons voir tout à l'heure ; c'est le chef des bandits dont je t'ai parlé, et dont quelques-uns sont peut-être effectivement ses frères ; c'est enfin celui que tu dois connaître sous son vrai nom, c'est Carmelo Tomabene, que l'on nomme ailleurs le *Piccinino*.

— Et celle que Castro-Reale avait enlevée, celle que vous avez mariée avec lui, ne me direz-vous pas son nom, mon oncle ?

— Son nom et son histoire sont un secret que trois personnes seulement connaissent aujourd'hui, elle, moi et un autre. Halte-là, Michel, plus de questions sur ce sujet. Revenons au Piccinino, fils du prince de Castro-Reale et de la paysanne de Nicolosi.

» Cette aventure du *Destatore* était antérieure de plusieurs années à son crime et à son mariage. Le trésor qu'il lui laissa n'était pas bien considérable ; mais, comme tout est relatif, ce fut une fortune pour la Melina. Elle fit élever son fils comme si elle l'eût destiné à sortir de sa condition ; elle désirait, au fond du cœur, en faire un prêtre, et, pendant quelques années, j'ai été son instituteur et son guide ; mais, à peine eut-il quinze ans, qu'ayant perdu sa mère il quitta notre couvent et mena une vie errante jusqu'à sa majorité. Il avait toujours nourri l'idée de retrouver les anciens compagnons de son père et d'organiser avec leur aide une bande nouvelle ; mais, par respect pour la volonté de sa mère, qu'il aimait réellement, je dois le dire, il avait travaillé à s'instruire comme s'il eût dû, en effet, se consacrer à l'état ecclésiastique. Lorsqu'il eut recouvré sa liberté, il s'en servit sans me faire connaître son dessein. Il avait toujours pensé que je le blâmerais. Plus tard, il a été forcé de me confier son secret et de me demander mes conseils.

» Je ne fus pas fâché, je te l'avoue, d'être délivré de la tutelle de ce jeune loup, car c'était bien la nature la plus indomptable que j'aie jamais rencontrée. Aussi brave et encore plus intelligent que son père, il a de tels instincts de prudence, de moquerie et de ruse, que je ne savais parfois si j'avais affaire au plus pervers des hypocrites ou au plus grand des diplomates qui aient jamais embrouillé le sort des empires. C'est un étrange composé de perfidie et de loyauté, de magnanimité et de ressentiment. Il y a en lui une partie des vertus et des qualités de son père. Les travers et les défauts

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

désirerait voir le gouvernement étendre la colonisation dans le royaume, ce qui procurerait du travail aux nécessiteux.

M. de Weichs de Wenne demande la suppression des accises sur toutes les substances alimentaires; cependant il votera pour le projet de loi, parce qu'il lui paraît un acheminement vers ce but.

M. Van Beek van Vollenhoven dit qu'après toutes les observations faites dans les rapports des sections, il se serait attendu à voir retirer le projet de loi. L'orateur développe de nouveau les motifs pour lesquels il votera contre le projet de loi, et qui consistent entre autres dans les moyens indiqués pour couvrir la somme que le trésor perdrait par la suppression du droit de mouture. L'honorable membre est d'avis que l'augmentation des cents additionnels sur les vins occasionnera une grande perte à une branche importante du commerce; il n'approuve pas non plus l'augmentation des 15 cents additionnels sur le personnel.

M. Gevers van Endegeest dit n'avoir pris la parole que pour motiver son vote et pour empêcher qu'on ne se méprît sur son intention. Il aurait adopté le projet de loi, puisqu'il tend à soulager la classe indigente; mais le droit supprimé lui paraît trop minime pour atteindre le but qu'on se propose.

M. van Haersolte fera dépendre son vote des renseignements à donner par le ministre.

M. de Goltstein dit qu'il ne faut calculer le droit de mouture que dans son ensemble; il s'élève annuellement à fl. 1,500,000, et cette somme est en grande partie payée par la classe ouvrière; il ne comprend donc pas comment on peut dire qu'une pareille somme ne présente pas un soulagement pour la classe ouvrière et pauvre. *M. de Goltstein* croit que pour le moment il ne faut pas encore penser à voir les grains descendre à de bas prix. D'ailleurs, ajoute l'orateur, les difficultés qui s'attachent au droit de mouture du seigle sont nombreuses et leur suppression est également d'une grande importance. Quant aux moyens indiqués par le gouvernement pour recouvrer la perte du trésor, il n'y a que les 15 cents additionnels qu'il voudrait voir écarter. Cependant le présent projet de loi lui paraît être un pas vers l'introduction d'un nouveau système dans les accises. Il votera pour le projet de loi.

M Luyben trouve que bien que le soulagement accordé à la classe ouvrière par la suppression du droit de mouture ne soit pas très-grand, on ne saurait contester que c'en soit un, et en outre il espère que l'adoption de ce projet de loi sera un premier pas de fait vers un nouveau système dans la perception des accises.

M. Timmers Verhoeven aurait voté pour le projet de loi si les moyens désignés pour remplacer la perte qui résulte pour le trésor de la suppression du droit de mouture, n'étaient pas si onéreux pour le commerce et pour la classe moyenne.

M. Gouverneur dit qu'il ne voudrait pas assumer sur lui la responsabilité de voter contre le projet de loi qui lui paraît un rapprochement vers un meilleur système de répartition des contributions.

Après que Son Exc. le ministre des finances eut renseigné le projet de loi, on a procédé au vote : 44 voix se déclarent *contre* et 13 *pour*; en sorte que le projet de loi n'est pas adopté, et le Roi sera prié de le prendre en considération ultérieure.

Aujourd'hui est arrivé et descendu à l'*Hôtel-de-Belle-Vue*, S.M. le roi de Wurtemberg, voyageant sous le nom de comte de Grafeneck, accompagné du grand chambellan baron de Spitzemberg, du chambellan baron de Maucler et du conseiller de légation de Hummel.

Nouvelles importantes de Suisse.

Le *Journal des Débats* publie le texte de la protestation des députés du *Sonderbund*. On savait par avance que cette protestation serait faite. La publicité qu'elle vient de recevoir n'était donc pas de nature à faire une grande sensation. Cette protestation est à la fois ferme et modérée; ses auteurs se retranchent dans la légalité de la Ligue; le ton énergique des dernières phrases fait comprendre à quel diapason les passions politiques sont arrivées dans ce pays.

Voici cette pièce :

Les résolutions qui ont été adoptées par les hauts commettants des députés soussignés des cantons de Lucerne, d'Ury, de Schwytz, d'Unterwalden, de Zug, de Fribourg et du Valais, ne sont rien autre chose qu'une convention sur la manière de se prêter assistance, chose prévue et imposée aux cantons comme un devoir par l'article 4 du pacte fédéral. Des événements inouis jusqu'alors avaient provoqué ces résolutions et ont fait aux cantons un devoir de s'entendre plus spécialement sur la manière d'exécuter cette disposition du pacte fédéral pour se garantir contre toute attaque qui pourrait avoir lieu contre leur territoire et contre le droit de souveraineté qui leur appartient.

» Ces résolutions sont une alliance défensive commandée par le devoir de notre propre conservation, et elles s'appuient sur l'article 4 du pacte fédéral.

» Quand les appréhensions des cantons signataires de la conférence (les sept cantons) sont encore justifiées par la situation actuelle des affaires fédérales, les députés soussignés avaient lieu de s'attendre qu'on leur donnerait des garanties suffisantes pour la reconnaissance pleine et entière et la défense des droits de souveraineté et des droits de liberté religieuse qui appartiennent à ces cantons.

» Au lieu de cela, douze cantons et deux demi cantons ont déclaré la ligue conclue en vue de leur sécurité dissoute, et les sept cantons ont été rendus responsables de l'observation de cette décision.

» Les députés soussignés se voient forcés de déclarer, au nom de leurs cantons, qu'ils ne reconnaissent pas à une majorité de cantons de la fédération le droit de prendre une pareille décision, et qu'ils y voient une nouvelle attaque contre les droits qui leur sont garantis par le pacte fédéral de 1515, contre leur droit de souveraineté confirmé depuis, et par conséquent ils ne reconnaissent pas cette décision; et en se référant à la déclaration faite le 31 août 1846, forts du sentiment de la liberté et de l'indépendance achetées par le sang précieux de leurs pères, et conservées jusqu'ici par la grâce de Dieu, ils protestent solennellement contre cette décision.

» A cette protestation ils ajoutent une autre déclaration tout aussi solennelle, savoir, que les sept cantons agiront comme ils ont agi jusqu'ici, et prouveront dans l'avenir qu'ils ne désirent et ne veulent qu'observer le pacte dans toutes ses dispositions, ainsi que le serment qu'ils ont fait.

» Berne, le 22 juillet 1847.

» Bernard Meyer, Vincent Fischer, députés de Lucerne; Ant. Schmid, Vincent Muller, députés d'Ury; Duggelin, Schorne, députés de Schytz; F. Durrer, N. Hermann, députés d'Unterwalden; L. Bosard, Jos Heggelin, députés de Zug; Fournier, Amman, députés de Fribourg; A. de Comten, C. de Werra, députés du Valais.

Voici aussi le texte d'une motion présentée par la députation de Genève, en forme d'arrêté, relativement aux officiers fédéraux employés par le *Sonderbund* :

Motion présentée par la députation de Genève, sous forme d'arrêté.

« Attendu que, par l'arrêté du 20 juillet 1847, la ligue séparée (*Sonderbund*) des sept cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Valais a été déclarée incompatible avec les dispositions du 7 août 1815.

» La Diète fédérale arrête :

» 1° Tout rapport de service avec la ligue séparée (*Sunderbund*) est inconciable avec les devoirs et la position d'officier ou d'employé militaire de la confédération.

» 2° Pour assurer l'exécution de cette décision, le directoire fédéral est chargé de s'enquérir de la position des officiers et des employés militaires de la confédération envers la ligue séparée (*Sunderbund*), ainsi que de leurs relations avec elle, et de présenter à la Diète un rapport et des propositions à ce sujet. »

On voit que c'est un prétexte habilement choisi pour revenir sur l'affaire de la ligue et pour entrer dans les voies d'exécution. La Diète, qui n'a pas tenu séance le 22, a dû se réunir le lendemain; il est probable qu'elle aura à s'occuper de ces deux pièces et que la discussion sera vive. On craint des événements à Glaris et à Lausanne.

Des lettres de Genève nous annoncent que la société patriotique de Lausanne, ayant eu connaissance de la résolution de la Diète, qui a prononcé la dissolution du *Sonderbund*, a publié une proclamation virulente en engageant les habitants à venir s'enrôler comme volontaires dans les corps-francs. Le conseil d'Etat a immédiatement pris la résolution énergique de dissoudre cette société, et a rendu dans ce sens une ordonnance qui a produit une vive impression en Suisse.

Une lettre de Lucerne, le 17 juillet, adressée à la *Gazette d'Augsbourg*, mande que dans le courant de cette semaine, 3,000 fusils sont arrivés dans les cantons primitifs : ils sont destinés à un armement général. Pour être prêts à tout événement, les gouvernements de Schwytz et de Zug feront distribuer incessamment des munitions aux troupes. Le général de Sonneberg passe en revue huit bataillons de la *Landwehr*; à Lucerne et dans d'autres cantons on élève des redoutes dans certains endroits. Dans les cantons radicaux, les clubs s'agitent d'une manière extraordinaire.

Les notes suivantes viennent d'être échangées entre M. de Bois-le-Comte et le gouvernement de Berne, au sujet de M. Jenni, dont nous avons parlé hier :

M. le comte de Bois-le-Comte au président et conseil exécutif du canton de Berne.

« Messieurs,

» J'apprends dans cet instant que, samedi dernier, 17 de ce mois, un
» membre du grand conseil de Berne, M. Jenni, a fait porter publiquement à
» son chien, à la promenade de l'Engui, au moment où cette promenade était
» le plus fréquentée, la décoration de la Légion d'Honneur.

» Je vous prie, messieurs, de me donner satisfaction pour cet acte que je
» m'abstiendrai de qualifier. Ne doutant pas de l'effet que vous en éprouve-
» rez vous-mêmes, je m'en remets à vous relativement aux moyens qu[e vous]
» jugerez convenables d'adopter dans le cas présent, soit que vous [...]
» poursuivre d'office M. Jenni, en vous prévalant des pleins pouvoi[rs ...]
» loi confère à l'autorité exécutive, soit que vous vouliez réclamer a[u]
» grand-conseil l'application des mesures disciplinaires que toute as[...]
» possède vis-à-vis de ses membres.

» Recevez, messieurs, etc. »

Le gouvernement de Berne a répondu à l'ambassadeur [...]

« 1° Qu'il ne pouvait pas poursuivre d'office M. Jenni, vu que la loi [...] en donnait pas le droit;

» 2° Que l'affaire en question ne regardait pas le grand-conseil, vu [...] Jenni n'était pas encore assermenté, et que son élection était attaqu[ée ...] d'ailleurs, le réglement du grand-conseil ne permettait pas que l'on [...] mesures disciplinaires vis-à-vis de ses membres, relativement à des [...] leur vie privée;

» 3° Que si M. le comte de Bois-le-Comte se croyait lésé, il pouvait [...]ser aux tribunaux. »

Le *Morning-Chronicle* fait, à propos des affaires de la S[uisse] les réflexions suivantes :

« Nous ne pensons pas, comme le prétendent les puissances europée[nnes qui] harcellent sans cesse le gouvernement suisse, que la sécurité des Etat[s ...] ou la paix européenne soient sérieusement menacées par les excès les [...]ves dont la démocratie suisse serait capable. Cette crainte exagérée de [...] et de l'Autriche prouve, d'une part, que ces gouvernements se senten[t ...] et, d'autre part, qu'ils ignorent l'histoire de la Suisse; ils ignorent qu[...]se a toujours été républicaine, et que les dissensions politiques et r[...] dont elle a été le théâtre, n'ont jamais compromis la paix européen[ne.]

» La question de savoir jusqu'à quel point la constitution [...] Suisse a besoin d'être modifiée, est une question qu'il n'app[artient pas aux] hommes d'Etat étrangers d'apprécier, et dans la discussion de laque[lle ...] sauraient intervenir. Il est vrai que nous voudrions voir le soin de [...] constitution confié à des esprits plus modérés que ceux qui dirigent [...]ment les affaires générales du pays. Mais, nous le répétons, en pareil[le ...] il faut consulter le vœu, non d'un Etat étranger, mais du peuple su[isse ...] la volonté, après s'être formellement déclarée, devra être seule su[...] tout, l'indépendance de la Suisse doit être respectée.

» Pour indiquer la nature de la politique qui menace en ce moment [...] de la part de l'étranger, il suffit de comparer la note récemment ad[ressée par] M. Guizot à M. de Bois-le-Comte, et la note que M. de Krudener a pr[ésentée au] Vorort au commencement de l'année, de la part de la Russie. « La [...]sait M. de Krudener, maintiendra ses relations amicales avec le [...] actuel, aussi longtemps que la base sur laquelle son pouvoir repose n[...] troublée dans son exercice ou viciée dans son esprit. » Quelle latitude [...] la Russie ne se réserve-t-elle pas par ces quelques phrases très él[...] Maintenant, voici une phrase de M. Guizot : « Si la Suisse mécon[naissait les] conditions qu'elle a acceptées, si elle devenait pour ses voisins un[e] propagande révolutionnaire troublant leur tranquillité, ils auraie[nt le droit] de se regarder comme affranchis de leurs obligations. »

» Un homme qui a un voisin ennuyeux et incommode peut romp[re ses] relations avec lui, s'il le juge convenable; mais il ne saurait, quel[...] que commit son voisin, se joindre à d'autres pour envahir sa m[aison et le] tuer. Mais ce qui est vraiment surprenant dans la note de M. Guizot, [...] s'y trouve plusieurs phrases qui sont absolument les mêmes que celle[s des do]cuments par lesquels les puissances du Nord ont tenté de justifier de[vant l'Eu]rope la suppression atroce de l'indépendance de Cracovie. M. Guizot, [...] injustement accusé d'avoir excité les puissances du Nord en cette o[ccasion ...]ce, a du moins emprunté fort habilement une page à leur livre, et [...] dans les menaces adressées à la Suisse, les termes mêmes des destru[cteurs de] la Pologne. »

Nouveaux détails sur la conspiration décou[verte] à Rome.

Voici ce qui a été affiché à Rome le jour de la décou[verte du] complot.

AVIS AU PUBLIC.

Instructions de S. Em. le cardinal Lambruschini et d[u colo]nel Nardonni, laissées aux sous-mentionnés pour l'ex[écution] d'une tragédie populaire.

Infâmes acteurs.

Mgr. Grassellini, gouverneur-général de la police de Rome;
M. le colonel Freddi (le président de la fameuse commission milit[aire dans] les Romagnes, sous le régime lugubre);
Les capitaine Allai et Mazzarelli;
Les lieutenants Gianuci et Sangiorgi;
Benvenuti, lieutenant de Mgr. Grassellini (assessoro del governo);
Minardi, espion célèbre;
Vincenzo Moroni, frère de l'inspecteur-général des postes;
Le chevalier Bertola;
Le maréchal des loges Pontini;
Trois fils du célèbre espion Galanti;
Fior-Aventi Patoca.
Accidente chi lo stacca! (Malheur à qui arracherait cette affiche.)
Voués à l'éternelle indignation du public.

Le colonel Freddi s'est échappé au moment où l'on all[ait pro]céder à son arrestation. On a trouvé ses domestiques [brûlant] des papiers avec tant de précipitation qu'ils ont mis le [feu aux] rideaux de sa chambre. On assure que plusieurs papiers n[on con]sumés ont pu être retirés des flammes.

Le capitaine Mazzarelli a été arrêté. Le peuple lui a[...]

---

sont autres. Il a, comme son père, la fidélité du cœur dans l'amitié et la religion du serment : mais, tandis que son père, emporté par des passions fougueuses, restait croyant et même dévot au fond du cœur, il est, lui, si je ne me suis pas trompé, et s'il n'a pas changé, l'athée le plus calme et le plus froid qui ait jamais existé. S'il a des passions, il les satisfait si secrètement qu'on ne peut les pressentir. Je ne lui en connais qu'une, et, celle-là, je n'ai pas travaillé à la vaincre, c'est la haine de l'étranger et l'amour du pays. Cet amour est si vif en lui qu'il le pousse jusqu'à l'amour de la localité. Loin d'être prodigue comme son père, il est économe et rangé, et possède à Nicolosi une jolie habitation, des terres et un jardin où il vit presque toujours seul, en apparence, lorsqu'il n'est pas en excursion secrète dans la montagne. Mais il opère ses sorties avec tant de prudence, ou il reçoit ses compagnons avec tant de mystère, qu'on ne sait jamais s'il est absent de sa maison, ou occupé dans son jardin à lire ou à fumer. Pour conserver cette indépendance habilement ménagée, il affecte, quand on frappe chez lui, de ne pas répondre et de se laisser apercevoir. De sorte que lorsqu'il est à dix lieues de là, on ne peut dire si un caprice sauvage ne le retient pas dans sa forteresse.

» Il a conservé l'habit et les mœurs apparentes d'un paysan riche, et, quoiqu'il soit fort instruit et très éloquent au besoin, quoiqu'il soit propre à toutes les carrières et capable de se distinguer dans quelques-unes, il a une telle aversion pour la société et les lois qui la régissent chez nous, qu'il aime mieux rester bandit. Ne rien être qu'un *villano* aisé, ne lui suffirait point. Il a de l'ambition, de l'activité, le génie des ruses de guerre et la passion des aventures. Quoiqu'il entre dans ses desseins de cacher son habileté et son instruction, ces qualités percent malgré lui, et il a une grande influence dans son bourg. Il y passe pour un caractère original, mais on fait cas de ses conseils, et on le consulte sur toutes choses. Il s'est fait un devoir, d'obliger tout le monde, parce qu'il s'est fait une politique de n'avoir point d'ennemis. Il explique ses fréquentes absences et les nombreuses visites qu'il reçoit, par un commerce de denrées agricoles qui nécessite des voyages dans l'intérieur des terres et des relations un peu étendues. Il cache son patriotisme avec soin, mais il sonde et connaît celui des autres, et, au premier mouvement sérieux, il n'aurait guère qu'un signe à faire pour ébranler toute la population de la montagne, et la montagne marcherait avec lui.

— Eh bien! mon oncle, je comprends que cet homme là soit un héros à vos yeux, tandis que vous avez peine à estimer un être aussi faiblement dessiné que moi.

— Ce n'est pas le nombre, mais la qualité des paroles que j'estime, répondit le capucin. Tu m'en as dit deux ou trois qui me suffisent, et quant à mon héros, comme tu l'appelles, il en est si peu prodigue, que j'ai dû le juger sur les faits plus que sur les discours. Moi-même je parle rarement de ce que je sens fortement, et, si tu me trouves prolixe aujourd'hui, c'est qu'il faut que je te dise en deux heures ce que je n'ai pu te dire depuis dix-huit ans que tu es au monde, sans que je te connaisse. D'ailleurs, la réserve ne me déplaît point. J'ai aimé Castro-Réale comme je n'aimerai plus jamais personne, et nous passions ensemble des journées entières, tête à tête, sans nous dire un mot. Il était méfiant comme tout vrai Sicilien doit l'être, et, tant qu'il s'est méfié de lui-même et des autres, il a été un grand cœur et un grand esprit.

— Le jeune homme que nous allons voir a donc conservé pour vous un grand attachement, mon oncle, puisque vous êtes sûr de le trouver prêt à m'accueillir?

— S'il aime quelqu'un au monde, c'est moi, quoique je l'aie bien grondé et bien tourmenté lorsqu'il était mon élève. Pourtant, je ne suis pas bien certain qu'il nous accorde ce que j'ai à lui demander pour toi. Il aura quelque répugnance à vaincre. Pourtant, j'espère.

— Et, sans doute, il sait de mes affaires et de ma destinée tout ce que vous ne me permettez pas d'en savoir moi-même?

— Lui? il ne sait rien du tout, et il ne doit rien savoir avant toi. Le peu que vous devez savoir jusqu'à présent l'un et l'autre, je le dirai à vous deux. Après cela, le Piccinino devinera peut-être plus qu'il ne faudrait. Sa pénétration est grande; mais ce qu'il devinera, il ne te le dira pas, et, ce qu'il voudra découvrir, il ne te le demandera jamais; je suis fort tranquille là-dessus. Maintenant, silence, nous quittons les bois pour rentrer dans le versant de la montagne cultivée et habitée. Nous devons pénétrer inaperçus, autant que possible, dans la retraite où notre homme nous attend. »

Le moine et Michel marchèrent en silence et avec précaution le long des haies et des massifs d'arbres, cherchant l'ombre et fuyant les routes tracées; et bientôt ils arrivèrent, à la faveur du crépuscule, à la demeure du Piccinino.

Au flanc de la montagne que Fra-Angelo et Michel n'avaient cessé de gravir pendant deux heures, le grand bourg de Nicolosi, dont la population est considérable, est la dernière étape civilisée où le voyageur qui veut visiter l'Etna s'arrête, avant de s'engager dans la région austère et grandiose des forêts. Cette seconde région s'appelle *Silvosa*, ou *Nemorosa*, et le froid s'y fait vivement sentir. La végétation y prend un grand caractère d'[...] d'abandon, jusqu'à ce qu'elle disparaisse sous les lichens et le[s ...] arides, après lesquels il n'y a plus que la neige, du soufre et de l[a ...]

Nicolosi et le magnifique paysage qui l'entoure étaient déjà p[...] la vapeur du soir, lorsque Michel essaya de se rendre compte du [lieu où il] se trouvait. La masse imposante de l'Etna ne présentait plus qu'[...] uniforme, et c'est tout au plus s'il pouvait distinguer à un[...] dessus de lui le sinistre mamelon de *Monte-Rosso*, ce volcan in[...] des vingt ou trente fils de l'Etna, fournaises éteintes ou récemm[...]tes, qui se dressent en batterie à ses pieds. C'est le Monte-Rosso [...] sa bouche noire, il n'y a pas deux siècles, pour vomir cette a[...] dont la mer de Catane est encore sillonnée. Aujourd'hui, le[s ...] cultivent la vigne et l'olivier sur des débris qui ont l'air de br[...]

L'habitation du Piccinino, isolée dans la montagne, à une [...] du bourg, dont un ravin assez escarpé la séparait, marquait la [...] terrain fertile, baigné d'une atmosphère tiède et suave. A que[lques ...]nes de pas plus haut, il faisait froid déjà, et déjà l'horreur d[...]nonçait par l'absence de culture, et des courants de laves si [...] larges, que la montagne, de ce côté, ne semblait plus accessi[ble ...]serva que cette situation favorisait parfaitement les vues d[...] s'était fait moitié citoyen, moitié sauvage. Chez lui, il pou[...]tes les aises de la vie; au sortir de chez lui, il pouvait échapper à [...]ce de l'homme et aux exigences de la loi.

La colline escarpée, d'un côté, adoucie et fertile sur son a[utre ...] couverte, à son sommet, d'une magnifique végétation, don[t ...]borieuse et intelligente entretenait à dessein la splend[eur ...] Le jardin de Carmelo Tomabene était renommé pour sa [...]dance de ses fruits et de ses fleurs. Mais il en défend[ait l'entrée ...]lousie, et de grandes palissades couvertes de verdure le fermaient [...] côtés. La maison, assez vaste et bien bâtie, quoique sans luxe appar[ent ...] été élevée sur les ruines d'un petit fort abandonné. Quelques rest[es de mu]railles épaisses, et la base d'une tour carrée, dont on avait [...] étayer et augmenter la nouvelle construction, et qui portaient les [...] réparations bien entendues, donnaient au modeste édifice un carac[tère de] solidité et un certain air d'importance demi-rustique, demi-seigneu[rial. Ce] n'était pourtant que la maison d'un cultivateur [...] mais où on sen[tait] qu'un homme distingué dans ses habitudes et dans ses goûts pouvait [vivre] sans déplaisir.

GEORGE SAND.

(La suite à demai[n.)

mauvais parti, sans l'intervention du prince Alexandre Tor- et du prince Rospigliosi.

frères Galanti se sont échappés.

tola a été arrêté, et on a trouvé chez lui des papiers im- ants.

émissaire du cardinal Lambruschini, son secrétaire, dit- est arrivé à Rome, venant de Civita-Vecchia, où s'est réfu- son patron, sous prétexte d'aller prendre possession de son ché; cet émissaire est arrivé ici le 14. Nous apprenons qu'il parti pour Civita-Vecchia le 16.

officier de garde de la porte de Rome, interrogé sur la sortie agent du cardinal, aurait répondu qu'il avait vu passer voiture appartenant au cardinal, mais qu'il n'y avait per- dedans.

Les arrestations continuent. Les révélations des prisonniers papiers saisis commencent à éclairer la justice sur cette rnale machination.

garnison de Rome fraternise aujourd'hui avec la garde na- on s'embrasse partout, dans les rues, dans les corps de On s'excuse, on jette la faute sur les conspirateurs. Le colonel Dini, ancien soldat de l'empire, et commandant le on des chasseurs, dont plusieurs officiers se trouvent com- auraient commandé le feu, a parcouru les corps de la tionale, les larmes aux yeux, pour déclarer à la popu- il ignorait le complot organisé dans quelques com- de son bataillon. Dini, au reste, est fort connu de tout pour sa bravoure et pour sa loyauté. Aussi personne ne de la sincérité de ses sentiments et de son dévouement à de choses établi depuis l'avénement de Pie IX. Les gen- que l'opinion publique désignait comme les plus achar- contre le peuple, et comme ceux qui, avec leurs chevaux, fait le plus grand mal dans la nuit du 19, se sont présen- aussi pour fraterniser avec la garde nationale.

Le *Contemporaneo* du 18 contient un article remarquable con- les jésuites. C'est une réfutation de l'ouvrage de M. Créti- qui prend la défense de cet ordre contre le pape Clé- XIV dont le portrait est à la mode aujourd'hui dans Rome.

Nouvelles d'Espagne.

On lit dans le *Faro* du 21 juillet :

rapportions hier les graves événements auxquels avait le court séjour du roi à Madrid; mais nous n'en par- que sous la forme dubitative, parce qu'il nous sem- possible, nous l'avouons, que le ministère poussât si pudence de sa conduite. Mais aujourd'hui nous rece- de l'ordre royal qui a été communiqué au roi, et qui dans les termes suivants :

ministre de la guerre au marquis d'Alcania, grand-maître de la maison du roi.

Excellence,

porté à la connaissance du conseil des ministres les dépêches que V. Exc. esées de la résidence royale du Pardo, en date de ce jour, me faisant que S. M. le roi a résolu de se rendre demain à Madrid, et m'invitant à des mesures pour qu'à neuf heures la garde accoutumée soit station- palais sans doute.) Le conseil des ministres en conformité des ordres de la reine (que Dieu garde!) se voit dans la nécessité de déclarer par mon organe, et en réponse à sa dépêche précitée, qu'il regrette mination de S. M. le roi, et qu'il désire vivement que S. M. daigne y et se rendre dans toute autre résidence royale, si elle ne veut pas Pardo; attendu que par des raisons dont l'évidence ne peut échap- pénétration de S. M. le roi, son arrivée à Madrid serait extrêmement able dans les circonstances présentes. Si, malgré tout ce qui précède, sistait dans sa détermination, le conseil des ministres ne pourrait d'exposer à sa royale considération, avec tout le respect dû à son personne, que S. M. la reine *ne lui donne pas son consentement pour palais de Madrid, maintenant que la reine se trouve à la résidence Saint-Ildephonse.*

Exc. veuille bien le faire savoir à Sa Majesté le roi, et me transmettre . Dieu garde V. Exc. longues années!

juillet 1847, à onze heures et demie du soir.

Signé, Mazarredo.

Le *Correo* du 21 juillet dit que plusieurs journaux rappor- événement qui a donné lieu à la conférence de dimanche entre le roi et le ministre de l'intérieur; mais que leur quoique vrai pour le fond, est inexact dans quelques dé- Voici, suivant le *Correo*, des renseignements certains sur s'est passé.

le départ de Madrid, de la reine, le roi exprima le désir de venir au palais dès que son auguste épouse n'y serait plus. Il n'est per- qui ne comprenne l'inconvenance de cette démarche et le motif pour elle fut suggérée au roi par les personnes qui le conseillent. Le minis- , nous le croyons, aurait vu avec la plus grande satisfaction le retour du mari de la reine, le ministère qui a travaillé sans relâche à ob- qu'il y revînt, ne pouvait voir avec indifférence cette espèce de bravade témoignage public de la désunion qui règne malheureusement entre les époux. En conséquence, et après avoir pris les ordres de la reine, les res résolurent de représenter au roi les inconvénients de son retour à dans les circonstances actuelles, en lui exprimant en même temps la tion qu'ils éprouveraient de le voir aller à la Granja pour se réunir à épouse.

Benavidès fut chargé de cette mission et se rendit au Pardo; suivant ce nous avons appris de la conférence avec le roi, après lui avoir soumis les rations précédentes et les motifs puissants qui devaient engager S. M. habiter le palais pendant l'absence de la reine, le ministre lui dit que pouvait pas bien au Pardo, et s'il ne voulait pas non plus aller à la Granja pouvait se rendre dans toute autre résidence royale; mais que si malheureusement il persistait, malgré toutes ces considérations à retourner à Madrid pour y habiter le palais, le ministère se verrait obligé à le lui défendre officiellement par ordre de la reine. Nonobstant ces puissantes raisons, le roi dans sa résolution, et en conséquence, le ministère se vit dans l'obli- de lui communiquer un ordre qui lui refusait la permission de résider au palais de Madrid durant l'absence de la reine.

Voilà la vérité, toute la vérité sur cet événement. Ainsi, il est faux que l'on oblige le roi à supporter la chaleur et les incommodités que présente dans saison la résidence du Pardo. Il est faux que l'on empêche S. M. de venir Madrid voir sa famille, comme le disait un journal d'hier. La seule chose c'est que le roi ne pourra venir commander au palais en l'absence et con- la volonté de la reine, son épouse. Ceux qui ont prétendu arborer la ban- de Union du Couple Royal, regardent comme édifiantes et exemplaires démonstrations de désunion et de discorde avec la reine, qu'ils ont con- au roi; quant à nous, nous les considérons comme très funestes et très leuses et nous déplorons l'hypocrisie de ces hommes qui ont toujours lèvres des paroles de conciliation, et qui ne montrent dans leurs actions tentatives que des projets de discorde. »

Nouvelles de Belgique.

amis politiques de M. Rogier se sont réunis samedi der- pour aviser aux difficultés qui arrêtent la formation du ca- gauche.

de Haussy, Delfosse d'Elhoungne, Manilius, entre autres, à cette réunion, où rien n'a pu être décidé.

de Haussy se refuse aux pressantes sollicitations qui l'ap- au département de la justice.

de Brouckère hésite à accepter un portefeuille. Le mauvais état de sa santé est le prétexte qu'il allègue; des craintes de non-réélection en sont la cause.

M. Delfosse oppose le refus le plus formel aux instances qui le pressent. M. Leclercq paraît avoir également décliné nettement toute proposition d'entrer dans le futur cabinet. Une nouvelle réunion aura lieu jeudi prochain, pour arrêter définitivement la liste ministérielle que M. Rogier sera chargé de présenter au roi.

On peut s'attendre à ce que les nominations des nouveaux ministres paraissent dans le *Moniteur* de lundi matin

(*Politique.*)

Une lettre de Bruxelles, adressée au *Journal des Débats*, donne comme sérieuse la combinaison ministérielle suivante :

Intérieur, M. Ch. Rogier;
Justice, M. H. de Brouckère;
Affaires étrangères, M. le comte Le Hon;
Finances, M. Laurent Veydt;
Travaux publics, M. d'Hoffschmidt;
Guerre, M. Chazal.

Il paraît que le ministère, ainsi constitué, consentirait à prendre les affaires, s'il obtenait de la couronne le renvoi de quelques hommes politiques (nous citons) qui se sont montrés très-hostiles au parti libéral dans l'exercice de leurs hautes fonctions. Il s'agirait également d'obtenir l'annullation de quelques nominations qui viennent d'être faites.

Nouvelles de France.

Paris, 26 juillet.

La séance de la chambre des députés a été ouverte aujourd'hui en présence de sept membres. La chambre s'est séparée après avoir entendu quelques rapports de pétitions.

Une foule de projets de loi ont été déposés aujourd'hui au début de la séance de la chambre des pairs, entre autre ceux relatifs aux chemins de fer de Lyon, d'Avignon, de Chartres, de Troye, de Fecamp, celui relatif à l'emprunt de 350 millions, etc. La chambre en commencera demain l'examen dans ses bureaux. Après ces divers dépôts, elle a discuté les projets de loi relatifs aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1846, 1847 et des exercices clos.

La situation des compagnies de chemins de fer s'aggrave, en France, au lieu de s'améliorer. Chaque jour amène une dépréciation nouvelle sur le cours des actions, et il serait difficile de dire où et quand s'arrêtera ce mouvement rétrograde que l'on ne peut certainement pas attribuer à la situation politique. La baisse a été générale dans ces derniers temps. Parmi les lignes en exploitation, Rouen et le Hâvre ont seules résisté à cet entraînement, grâce à la progression constante de leurs recettes. Parmi les lignes concédées, mais non encore exécutées, la débâcle est générale. La liquidation de la compagnie de Bordeaux à Cette est officielle; le remboursement commencera, dit-on; le 16 du mois prochain, à raison de un million par jour, et jusqu'à concurrence de dix-sept millions, montant du versement ou à peu près. Dans la position de la place et de la compagnie en particulier, cette liquidation était ce qu'il y avait de plus avantageux pour cette dernière. Aussi les actions en ont-elles éprouvé un mouvement de hausse.

La compagnie de Lyon à Avignon voudrait bien suivre cet exemple, et sa liquidation ne semblait même pas douteuse. Mais on parle aujourd'hui de contestations graves sur le point de surgir entre des actionnaires et les administrateurs, à propos de cette liquidation que les uns réclament et que refusent les autres. Dans l'état actuel des choses, le premier parti serait le plus sage, car le besoin d'argent qui se fait sentir non seulement sur la place de Paris, mais sur presque toutes les places de l'Europe, ne permet pas d'espérer que, d'ici à assez longtemps du moins, la situation des compagnies de chemins de fer s'améliore beaucoup.

Le projet de loi relatif au chemin de Paris à Lyon est loin d'avoir rétabli les affaires de cette compagnie. On peut dire qu'il n'a satisfait à peu près personne; la baisse a continué sur les actions, et il est probable que si les actionnaires eussent été consultés, ils auraient préféré, eux aussi, à la faveur d'un pareil projet, la liquidation de la société, même en ayant à supporter une perte.

Les emprunts qui devront être effectués prochainement en France pour le gouvernement et pour les principales villes, ainsi que les appels de fonds des chemins de fer s'élèveront à une somme de . . . . 1,112,400,000 fr.

En Angleterre il reste encore à payer pour solder les actions de chemin de fer en émission de 68 mill. de liv. sterl., soit environ 1,700,000,000 fr.

Total. . . 2,812,400,000 fr.

Nouvelles d'Angleterre.

Une lettre particulière de Londres nous apprend que les directeurs de la Banque qui avaient mis en délibération, il y a trois semaines, la question de savoir s'ils diminueraient le taux de l'escompte, avaient décidé que l'on ajournerait la mesure jusqu'à ce que l'on connût officiellement les intentions du gouvernement français par rapport à cette négociation d'un nouvel emprunt.

Dans une réunion tenue la semaine dernière par le conseil des directeurs, il a été reconnu que la Banque, loin de diminuer l'intérêt, devait se tenir sur ses gardes jusqu'à ce que l'emprunt français soit négocié, afin d'empêcher les capitaux anglais d'émigrer sur le continent. En conséquence, on croit que la banque d'Angleterre continuera longtemps encore à maintenir son escompte à 5 p. c.

Voici le discours adressé à la reine par le président de la chambre des communes, avant le discours royal de prorogation:

« Gracieuse souveraine,

» Nous, les très fidèles communes de Votre Majesté, nous nous présentons à Votre Majesté avec le bill complétant les subsides de l'année courante; ces subsides ont été alloués avec la plus stricte économie, mais cependant de manière à pourvoir largement à tous les services publics. Pendant la session qui est sur le point de finir, nous avons mûrement examiné diverses mesures pour l'amélioration pratique de la loi, et pour le progrès moral social du peuple. Là où il n'a pas été possible de mener complétement à bien les mesures, nous espérons au moins avoir préparé les voies pour une saine et utile législation dans les sessions ultérieures du parlement.

» Nous avons voté des bills pour régulariser les transferts de propriétés foncières en Ecosse, et tout en respectant les principes établis par les lois existantes, nous avons augmenté les facilités de transaction en ce qui touche les propriétés réelles de ce pays; mesure qui tend à accroître d'une manière notable la valeur de ces propriétés. Nous avons jugé nécessaire de restreindre de nouveau le nombre des heures de travail des enfants employés dans les manufactures : en leur laissant plus de temps à consacrer à leur éducation morale et religieuse, et à l'exercice de leurs devoirs domestiques, nous avons élevé le caractère et la condition d'une classe nombreuse et laborieuse.

» Mais il est un sujet d'une importance capitale, sur lequel Votre Majesté a bien voulu appeler notre attention dès le début de la session, et qui a nécessité de longues délibérations.

» Depuis des mois entiers, les sujets de Votre Majesté en Irlande souffrent des effets combinés de la famine et des épidémies qui lui servent trop souvent de cortége. Il leur faut de grands secours pécuniaires et des mesures aussi promptes qu'énergiques pour arrêter la marche de ce double fléau et pour empêcher la désorganisation presque totale de la société dans de nombreuses parties de ce royaume. Nous n'avons négligé aucun effort dans cette crise terrible; toutes les lois restrictives sur l'importation des subsistances ont été suspendues, toutes les ressources de la législation ont été employées pour adoucir cette effrayante *visitation* de la Providence, qu'aucune sagesse humaine ne pouvait prévoir.

» En pourvoyant aux exigences du présent, nous n'avons point perdu de vue le bien-être ultérieur et permanent de cette partie du royaume; nous avons encouragé le développement de ses immenses ressources et l'industrie de ses habitants, en donnant toute l'impulsion possible aux entreprises publiques ou particulières dirigées vers l'amélioration des cultures, ou vers l'établissement de ports et de pêcheries. Mettant à profit l'expérience du passé, nous avons étendu et rendu plus efficaces les dispositions de la loi concernant les secours à donner aux nécessiteux, et nous avons rapproché, par des rapports plus intimes et par les liens d'un intérêt mutuel, le propriétaire et le cultivateur de la terre. C'est à ces mesures, destinées à soulager les maux actuels de l'Irlande, ainsi qu'à assurer sa prospérité à venir, que nos travaux ont été dévoués sans relâche, et nos efforts ont été noblement, généreusement secondés par toutes les classes des sujets de Votre Majesté, qui, suivant le gracieux et bienveillant exemple de Votre Majesté elle-même, ont fait, depuis le plus élevé en rang jusqu'au plus humble, tous les sacrifices que réclamait l'urgence de la crise pour soulager des souffrances inouïes supportées par ce brave et fidèle peuple avec un courage et une résignation également inouïs. »

Les journaux ministériels de Londres publient un tableau des candidats qui se présentent pour les élections de l'Angleterre proprement dite, et ils les classent de la manière suivante :

Libéraux ou ministériels	304
Partisans de sir R. Peel	92
Conservateurs	222
	618 membres.

Les candidats pour l'Ecosse, l'Irlande et le pays de Galles ne sont pas compris dans ce tableau.

—Le *Singapore Free Press* annonce l'arrivée dans les mers de la Chine de trois bateaux à vapeur de guerre espagnols envoyés aux îles Philippines pour donner la chasse aux nombreux pirates qui infestent les côtes de Luçon et des principales îles adjacentes. Le gouvernement de Manille a passé un marché avec des négociants anglais pour 5,000 tonneaux de charbon de terre à l'usage de ces navires; mais, s'il a réellement le désir de mettre enfin un terme à l'audacieuse piraterie dont il a été jusqu'à présent l'indolent témoin, il peut hardiment décupler ses provisions de combustible, car, tant qu'on laissera exister les repaires de Soulou, Basilan et Mindanao, l'archipel des Philippines ne pourra être exempt d'incursions que par une vigilance continuelle et un service bien combiné de plusieurs bateaux à vapeur montés par des Européens.

Faits divers.

La *Gazette de Brême* publie ce qui suit relativement à la protestation du duc Charles :

D'après une loi de famille, établie en 1831 par le roi d'Angleterre et le duc Guillaume, et reconnue par les agnats, nommément par le roi de Hanovre, les princes de toute la maison de Brunswic doivent, s'ils veulent contracter une alliance, solliciter l'assentiment du chef souverain de leur ligne, et, d'après l'article 4, les enfants issus d'un mariage contracté sans cette autorisation sont exclus du droit de succession. Or, le duc Guillaume étant le chef régnant de la ligne de Brunswic, le duc Charles, en contractant un mariage, se trouverait dans l'alternative suivante : S'il recherche cette autorisation, il reconnaît le duc Guillaume comme souverain, ce à quoi il se décidera d'autant moins que cette démarche rendra moins douteux le droit qu'ont les enfants de ce dernier de succéder préférablement aux enfants du duc Charles; s'il ne la recherche pas, ses enfants sont exclus de tout droit de succession.

— La *Gazette de Hanovre* publie un ordre du jour, rendu par le feld-maréchal duc de Wellington, le 1er juin, et qui accorde aux militaires de la ci-devant légion allemande au service de la Grande-Bretagne, des médailles d'honneur pour les batailles et les combats auxquels ils ont assisté dans les années de 1806—1814, et qui sont cités dans cet ordre du jour.

— On écrit de Dusseldorf, 14 juillet :

Aujourd'hui a été rendu le jugement dans l'affaire concernant la demande en divorce du comte de Hatzfeld. Le comte est tenu de payer à sa femme, pendant la durée du procès, une pension annuelle de 15,000 thalers, non compris une somme pour le logement. Un fait curieux, c'est que la comtesse de Hatzfeld a reçu l'ordre de fixer son domicile hors la juridiction du tribunal supérieur de Dusseldorf, bien que la demande en divorce ait été portée devant ce tribunal.

— *Naufrage du steamer anglais le Souverain. — Mort de 44 personnes.* — On a reçu, par le *Walmer-Castle*, des nouvelles de la Nouvelle-Galles méridionale, jusqu'à la date du 27 mars inclusivement. On a appris par ce bâtiment la perte du steamer le *Souverain*.

Le jour où le *Walmer-Castle* mettait à la voile pour Londres, le journal *Sydney-Morning-Herald* contenait la nouvelle de la perte du steamer le *Souverain*, dans la baie de Moreton.

Le *Souverain*, d'après les renseignements fournis par cet article, avait quitté Brisbane pour Sydney, le 3 mars, ayant à son bord 54 personnes, tant passagers qu'hommes d'équipage. Sa cargaison était composée principalement de laine et de bois. Les vents contraires retinrent le *Souverain* au cap de l'Amitié, jusqu'au 10 mars, jour où l'on chauffa pour partir; mais à la vue des rochers, le capitaine jugea prudent de rester encore à l'ancre.

Enfin, le lendemain matin, 11, le steamer s'approcha d'un banc de roches, qui ne semblait pas offrir de dangers. Deux bancs étaient déjà franchis, et un troisième allait être dépassé, quand, au moment de le franchir, le mécanicien s'écria que la machine était brisée.

Le capitaine descendit et s'assura que la nouvelle donnée par le mécanicien n'était malheureusement que trop vraie. En ce moment, il n'y avait pas un souffle de vent, la mer était calme et les voiles n'était nullement agitées. Le gouvernail ne pouvait être employé. L'ancre de babord (celle de tribord ayant été entraînée avec cinquante brasses de chaîne) fut jetée immédiatement, mais le navire continuait à se traîner sur les pointes de roches. Le navire faisait eau de toute part, les pompes se mirent alors à jouer.

Enfin, par un mouvement brusque, le devant du navire se coucha, et descendit dans l'eau. Beaucoup de personnes s'enfoncèrent alors avec le navire, d'autres s'attachèrent, dans leur désespoir, aux débris du bâtiment naufragé; d'autres enfin se réfugièrent sur quelques pièces de bois et sur des balles de laine, quoique le capitaine les engagea à ne pas trop s'y fier, de peur qu'elles ne fussent emportées par l'eau qui toujours montait.

Le navire était enfoncé de quatre brasses dans la mer, et la marée, en se retirant, a laissé à découvert les cadavres des victimes au nombre de 44. Dix personnes seules sont parvenues à se sauver.

Le rivage était couvert des débris de ce terrible naufrage; la carcasse, en effet, était réduite en pièces. La perte de ce navire est estimée à près de 20,000 livres sterling. La cargaison pouvait être évaluée à 2,000 livres sterling.

— Parmi les besoins d'argent du moment, il en est un qui avait été tout à fait oublié par les hommes de bourse et que le *Morning-Herald* leur rappelle, ce sont les dépenses que vont nécessiter les élections anglaises.

« Les dépenses électorales, dit ce journal, exercent une grande influence sur les cours des effets publics. On a évalué précédemment cette influence au chiffre de **1 p. c.** de dépréciation sur les fonds publics. Cette fois on ne calcule pas, à beaucoup près, que l'effet doive être tel. Cependant on ne doute pas qu'il ne se dépense beaucoup d'argent. Des ventes qui ont eu lieu dernièrement se rattachent certainement à ces opérations. »

— Le directeur de la bibliothèque royale de Berlin vient de découvrir, parmi de vieux parchemins achetés en Espagne et donnés à la bibliothèque par M. Heine, docteur en théologie, un palimpseste contenant un fragment des livres perdus de Tite-Live.

L'Académie des sciences de Berlin, à laquelle ce palimpseste a été soumis, estime que le manuscrit remonte au premier siècle même où vécut Tite-Live. Elle en fait en ce moment graver le contenu sur cuivre.

— *Une sollicitude de mari.* — Un matin, je me promenais, seul, et rêvant, dans le pays de Vannes, le long des haies en fleurs. Je suivais un sentier étroit. La journée promettait d'être belle ; la vallée encore enveloppée d'une brume légère, commençait à se dégager à travers la feuillée, j'apercevais l'église du village voisin ; la cloche sonnait le glas des morts, et pourtant cette plainte loin de troubler la sérénité du paysage, y répandait un charme que je ne saurais dire. Je marchais à pas lents, prêtant l'oreille aux bruits confus de la campagne, quand j'aperçus un paysan qui émondait la haie avec un soin étrange et presque religieux. Dès qu'il voyait une branche dépasser la ligne, il se hâtait de la couper. Jamais charmille et boulingrin ne furent tondus avec une attention plus crupuleuse ; on eût dit que le bonhomme était habitué à faire la toilette du parc de Versailles. L'aubépine tombait sous sa fancille comme une blanche toison, et couvrait la terre d'une neige embaumée. Il y avait dans la démarche, dans les moindres mouvements de cet homme, quelque chose de grave et de solennel, qui ne pouvait manquer d'exciter mon attention. Il avait l'air d'accomplir un vœu; à chaque branche qui tombait, il semblait soulagé, et une sourire de contentement passait sur ses lèvres. Il agissait évidemment sous l'influence d'une pensée mystérieuse ; ses pas, ses gestes, paraissaient réglés par une volonté autre que la sienne. Il était clair que cet impitoyable émondeur avait en vue autre chose que la force et la santé des buissons qu'il taillait sans merci. Ayant porté la tête en arrière, à l'aspect d'un branche oubliée, il fut comme saisi d'épouvante, revint sur ses pas, d'un main presque furieuse l'abattit à ses pieds, et son visage s'épanouit.

J'épiais d'un œil curieux ce nouveau Tarquin, qui contemplait les fleurs et les branches dont il avait jonché le sentier comme les têtes d'autant d'ennemis. J'allais l'interroger, quand une psalmodie se fit entendre, et presqu'aussitôt je vis au détour de l'allée s'avancer un convoi funèbre. A ce moment, une vive anxiété se peignit sur le visage de mon homme. Il passa rapidement en revue toutes les branches qu'il venait de niveler, comme pour s'assurer que son œuvre était dignement accomplie. Quatre paysans portaient sur leurs épaules une bière couverte d'un drap noir. Un prêtre les précédait, récitant la prière des morts ; quelques femmes, quelques enfants du village suivaient d'un air indifférent. A mesure que le convoi s'approchait l'anxiété de l'étrange émondeur semblait redoubler. Il rôdait autour des porteurs, et veillait sur leur fardeau comme sur un enfant nouveau-né.

— Doucement, mes amis, doucement, disait-il, prenez garde ! Ne quittez pas le milieu du sentier ; ne frôlez pas la haie, un malheur est bientôt arrivé !

Et la sueur ruisselait sur son front.

Ce manége dura jusqu'à la porte du cimetière. Jamais fils de roi dans son berceau ne fut entouré d'une plus tendre sollicitude. Quand le cercueil fut enfoui sous la terre, le cortége se dispersa, et je continuai ma promenade, sans me préoccuper davantage du spectacle qui d'abord avait éveillé ma curiosité.

Vers la fin du jour, comme je traversais le village, j'aperçus mon homme qui, assis sur un banc de pierre, près de sa porte, regardait d'un œil serein les derniers rayons du soleil couchant ; tout son visage respirait la plus pure béatitude. En le reconnaissant, je me rappelai la scène du matin ; et j'allai m'asseoir près de lui.

— Mon ami, lui dis-je, vous avez bravement travaillé ce matin. mais apprenez moi, de grâce, depuis quand on émonde les haies au mois de mai ?

— Au mois de mai ? jamais, répondit-il en attachant sur moi un regard étonné.

— Et pourtant, que faisiez-vous ce matin ?

— Ce matin, c'était autre chose, répliqua-t-il en hochant la tête.

Et il ajouta naïvement :

— C'était ma femme qu'on portait en terre.

— Et pourquoi sur son passage émondiez-vous les haies ?

— Pourquoi, monsieur ? C'est tout simple, et je vais vous le dire.

Puis se tournant vers moi avec bonhomie :

— Ma femme est morte hier pour la seconde fois.

— Comment, pour la seconde fois ?

— Mon Dieu, oui, monsieur. La première fois qu'elle est morte, il y a de cela deux ans, comme on la portait au cimetière, la bière a rencontré une branche dans le sentier même où vous m'avez vu. La bière, en tombant, s'est ouverte, et le choc a réveillé ma femme qui n'était qu'endormie. Hier, ma femme est morte pour la seconde fois, et voilà pourquoi ce matin j'émondais les haies.

Ces derniers mots furent prononcés avec tant de simplicité qu'il était impossible d'y trouver même une ombre de malice. Bien des gens racontent avec emphase des événements auxquels ils n'ont pas même assisté ; ce brave homme, pareil aux héros antiques, racontait simplement une aventure où il jouait le principal rôle, sans se douter du charme piquant de son récit. Il n'avait jamais lu ni Zadig ni Joconde, et ajoutait, sans le savoir, une page aux contes de Voltaire et de La Fontaine.

VARIÉTÉS.

EL MONTE.

Esquisse de mœurs mexicaines.

(*Suite.* — Voir notre numéro d'hier.)

II.

Je ne vois pas, sénorita, pour peu que cela vous contrarie, que ce soit bien nécessaire, dit Cota, dont la contenance était toute changée depuis que son rival s'obstinait à parler mariage.

— Oui, oui, il le faut, sénorita, vous venez d'en convenir vous-même, s'écria le Tecualtiche, parlez.

— Eh bien, senores, dit Lola, puisque vous exigez absolument que je dise mes mille raisons, je choisis sans pitié la meilleure, et la voici : Vous désirez que j'échange mon nom contre le nom de celui de vous deux qui réussira à faire fortune. N'est-ce pas là votre proposition, sénores ?

— Oui, sénorita, dit le Tecualtiche, eh bien ?

— Eh bien ! et si vous réussissiez tous les deux ? dit Lola en accompagnant ses paroles d'un délicieux sourire.

— C'est, ma foi, vrai ! s'écria le Tecualtiche ébahi, je n'y avais pas songé. En effet, si nous devenions millionnaires tous les deux !...

— Il n'y aurait qu'un seul moyen de rendre votre proposition admissible, seigneur Tecualtiche, reprit lentement Lola, et ce moyen, si vous y aviez recours, deviendrait pour moi un remords éternel.

— Il y a un moyen, sénorita, s'écria le Tecualtiche en se levant d'un bond de dessus sa chaise, il y a un moyen !... Mais parlez donc... parlez...

— Malheureux ! s'écria Lola avec une sorte d'indignation, vous ne comprenez donc pas que le seul moyen de réussite qui vous reste est la ruine de votre rival !

— Ah ! que c'est simple ! s'écria le Tecualtiche, comment donc n'y avais-je pas songé plus tôt ! Puis, fixant d'un air provoquant et dédaigneux Cota, qui allumait sa huitième cigarette, Tecualtiche reprit : Avez-vous l'âme assez haute pour accepter ce défi, Cota ?

— Cher ami, permettez-moi de vous faire remarquer que voici près d'une heure que vous me mettez continuellement en scène, à la longue cela devient embarrassant, répondit tranquillement Cota.

— Ce n'est point répondre ; vous avez peur !

— Mais non, mais non... mon ami... seulement je désirerais causer auparavant un peu raison...

— Vous avez avez peur ! dit de nouveau Tecualtiche en interrompant son rival.

— Bête brute et stupide ! murmura Cota entre ses dents.

— Vous avez peur ! » s'écria pour la troisième fois Tecualtiche d'une voix retentissante.

Cota haussa les épaules. « Mon bon ami, dit-il, vous avez une manière de provoquer les gens on ne peut plus monotone. Vous êtes doué de beaucoup d'énergie, mais vous manquez essentiellement d'originalité. Vous m'avez fait trois injures, chaque injure vous coûtera cent mille francs... J'accepte votre défi ! »

Après ces paroles, Cota se leva, prit son sabre, son zarape ; et se retournant vers Tecualtiche :

« Allons, mon dangereux ennemi, lui dit-il, l'heure est fort avancée et nous rend inconvenants ; partons.

— Non, non, sénores, vous ne partirez pas ainsi, s'écria Lola, assurez-moi auparavant que cet odieux défi n'est qu'une plaisanterie... rien autre chose. Oh ! s'il était vrai, je mourrais de honte et de désespoir ! Mais vous souriez... sénor Cota... ah ! tant mieux... ce défi n'était qu'un jeu de votre part ?

— Je vous demande pardon, sénorita, répondit Cota, je ne souris jamais que lorsque je parle sérieusement... C'est une habitude de joueur... Le défi est réel. »

Cota après cette réponse s'inclina profondément d'un air plein de grâce et de courtoisie et partit. Tecualtiche le suivit en silence.

A peine la porte s'était-elle refermée sur les deux rivaux, que Lola changea, comme par enchantement, de contenance et de visage. Bondissant à son tour hors de son hamac, l'œil brillant et radieux, la pose dégagée et altière. « Enfin !... « dit-elle en respirant à pleine poitrine.

Pendant quelques instants, la jeune Culiacanera savoura délicieusement la joie de son triomphe ; puis peu à peu une pensée importune et inquiète remplaça cette joie et appela un nuage sur son front.

« Ah ! bah ! je suis folle de m'inquiéter pour si peu de chose, dit-elle enfin à demi-voix et en agitant par un mouvement gracieux et mutin son admirable chevelure. Ce silence et cette réserve prouvent tout bonnement que Cota, remarquable comme joueur.... est nul comme homme du monde... et voilà tout... Quant au Tecualtiche..... »

La jeune fille, quoique seule, ne murmura point la fin de cette remarque, mais le sourire moqueur qui s'épanouit sur son joli visage prouva qu'elle avait une opinion bien arrêtée sur le seigneur Tecualtiche.

Tandis que Lola, tout en remerciant le hasard, qui, après tant d'adorations et d'enthousiasmes stériles, semblait, cette fois enfin, vouloir lui donner mari, Cota et le Tecualtiche avaient franchi le seuil de la porte et se trouvaient dans la rue.

« Quel ange du ciel ! s'écria Tecualtiche avec enthousiasme.

— Quel adorable démon ! dit doucement Cota. Je l'aime à présent à la fureur. Puis, s'adressant à son rival qui semblait abîmé dans une profonde extase : J'espère, cher ami, lui dit-il, que notre départ va être plus simple et moins compliqué que ne l'a été notre arrivée. Quant à moi, je vais tout naïvement me coucher.

— A propos, c'est vrai, dit le Tecualtiche, il faut que vous me juriez que vous allez rentrer de suite !

— Mon cher ami, ce serait un moyen infaillible d'éveiller en vous d'injustes soupçons ; et après les émotions violentes que vous avez éprouvées ce soir, je tiens à ce que vous passiez une nuit tranquille. Adieu.

— Soit, au revoir, dit le Tecualtiche, je rentre également chez moi. »

Les deux rivaux se saluèrent et s'éloignèrent chacun d'un côté opposé.

Cota n'avait pas fait cent pas encore qu'il s'arrêta brusquement. « Cette brute de Tecualtiche est capable, si le sang lui monte à la tête, de se livrer cette nuit à de folles et téméraires entreprises, se dit-il, et ce serait dommage, car je ressens, depuis ce soir, une vive admiration pour ce démon de Lola... Que de ruse et de perversité... Elle m'offre le même intérêt que me présenterait une partie d'el monte... Quelle digne et glorieuse maîtresse elle ferait pour un joueur ! Caramba ! ajouta Cota, qui, tout en se livrant à ses réflexions, avait, ainsi que fait tout Mexicain en quelque endroit qu'il se trouve, jeté un regard défiant autour de lui, caramba ! le ciel me protége, voici un auvent de boutique qui s'avance sur la rue et m'offre un excellent abri contre le serein de la nuit. Étendant aussitôt son zarape contre le mur, Cota se coucha sans plus tarder. D'ici je surveille la maison, dit-il ; puis, étirant ses jambes et ses bras avec volupté, il ajouta : C'est que je suis couché très-bien... Que le diable emporte le décorum qui me force de louer une chambre trois piastres par mois... et m'a fait acheter une peau de buffle de vingt réaux... Ah ! bah ! du reste, quand on est riche... il faut se résigner à la représentation. » Quelques minutes après, Cota dormait comme dorment les Mexicains, c'est-à-dire de manière à pouvoir entendre le trot d'un cheval à un mille de distance.

Cent pas plus loin, de l'autre côté de la maison de Lola, Tecualtiche, étendu sur un bout de trottoir, dormait aussi d'un semblable sommeil.

III.

Une heure environ avant le lever du soleil, le Tecualtiche s'étant réveillé, jugea à propos de retourner chez lui, et mit sur-le-champ son projet à exécution. Cota, à l'abri du serein de la nuit, grâce à l'auvent sous lequel il était couché, dormit une heure de plus et n'ouvrit les yeux que lorsque les premiers feux que l'aurore illuminaient déjà l'horizon.

« Ah ! caramba ! dit-il en accompagnant ce jurement anodin d'un effroyable bâillement, j'étais là trop à mon aise, et je me suis oublié. Rentrons vite chez moi avant que l'on ne puisse me reconnaître. Cota, en se parlant ainsi, secoua vivement son zarape incrusté de sable, et jetant un dernier regard de regret sur l'auvent protecteur, s'éloigna en se dirigeant vers sa maison. En arrivant, il trouva la porte donnant sur la rue toute grande ouverte et il entra. Le domestique Jose, qui d'ordinaire couchait dans cette première pièce, n'y était pas en ce moment. Où diable peut être allé Jose de si bonne heure ? dit Cota en ouvrant la porte qui donnait dans sa propre chambre. Tiens, le voici ! »

En effet Jose était dans la chambre de son maître, fort occupé à forcer la triple serrure d'un coffre de fer dans lequel Cota serrait son argent. L'attention soutenue et le zèle ardent qu'il mettait à ce travail absorbaient même à un tel point son attention, qu'il ne remarqua pas l'entrée de Cota et que celui-ci dut l'appeler par deux fois avant d'en être aperçu.

« Ah ! tiens ! c'est vous, mon maître ! dit Jose en laissant là sa besogne.

— Que fais-tu là, coquin ?

— *Canario !* la question me semble naïve, répondit négligemment Jose ; mais vous le voyez bien, j'essayais de forcer votre coffre-fort.

— Que veux-tu, Jose, dit Cota en riant, je suis persuadé qu'il n'y a point de ta faute et que tu as fait de ton mieux..... les serrures étaient trop solides, voilà tout.

— Oui, parlez-en, de vos maudites serrures ! répondit Jose, de mauvaise humeur ; elles m'ont cassé deux ciseaux à froid. Après tout, si mon sans-façon vous déplaît, vous êtes libre de me renvoyer de votre service.

— Si je te payais des gages, je pourrais, Jose, me fâcher de ton sans-gêne ; mais comme je t'ai gagné au jeu deux mois de ton temps et que tu ne coûtes rien... je te garde.

— Voilà bien les parvenus, murmura Jose entre ses dents, égoïstes et ingrats !

— Du reste, écoute, Jose, reprit Cota après un moment de réflexion, il dépend de toi de réparer, du moins en partie, ton échec de cette [illegible] puis te faire gagner cent piastres !

— Impossible !

— Comment ! impossible ?

— S'il y avait cent piastres à gagner, vous commenceriez par [illegible]ger de ce soin vous-même au lieu de songer à moi.

— Je ne le puis.

— Alors, c'est différent, j'écoute.

— Sais-tu bien jouer du couteau ?

— Dame, dit Jose modestement, ce n'est pas bien de se vanter [illegible] mais je suis connu.

— Es-tu sûr de tuer un homme du premier coup, sans lui laisser [illegible] de jeter un cri, de prononcer un nom ?

— C'est selon : s'il est brave et prévenu, c'est impossible ; [illegible] sur ses gardes, c'est difficile.... Mais s'il est surpris.... alors c'est a[illegible] doit jamais, je le répète, se vanter, mais je suis connu pour [illegible] prendre.

— De mieux en mieux ; je vois que nous sommes près de nous en[illegible] Mais que diable as-tu donc à regarder ainsi obstinément mon cha[illegible] dant que je te parle d'affaires.

— Ce n'est point votre chapeau que je regarde, sénor, c'est [illegible] qui l'entoure. J'ai toujours eu un penchant pour cette toquilla. [illegible] le est en or ?

— Certes, mais....

— A quel titre, s'il vous plaît ?

— A vingt-quatre carats. Mais ne m'interromps donc pas par [illegible] questions, animal !

— Avant de vous écouter, permettez-moi cependant d'ajou[illegible] Quand bien même le marché de cent piastres, que va me [illegible] seigneurie, me conviendrait, je vous déclare que je ne l'ac[illegible] moins qu'à la condition qu'aux cent piastres promises, vou[illegible] don de votre toquilla. Est-ce convenu ?

(*La suite à de*

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA [illegible]

Jeudi 29 *juillet* 1847. — (*Représentation n°* 20[illegible]

Les Mousquetaires de la R[illegible]

opéra-comique en trois actes, paroles de M. de St-Georges, mu[illegible] M. Halévy.

Danse.

2e acte : 1° *L'Andalouse*, pas de deux, dansé par M. Colle[illegible] Petit.

2° *Pas des Guirlandes*, dansé par Mmes du corps de[illegible]

On commencera à 7 heures précises.

ANNONCES.

Grand Hôtel des Quatre Nati[illegible]

A BRUXELLES, *Longue rue Neuve*, 68,

tenu par les Dames **Geerloff** et **Lippens**. Cet Hôtel, placé da[illegible] belle position de Bruxelles, richement meublé et décoré à neuf, offr[illegible] sieurs les voyageurs tout le confortable et l'aisance possible.

Il y a écuries et remises. Table d'Hôte à 4 heures et demie.

Mme GEERLOFF étant hollandaise, c'est un titre de plus pour rec[illegible] particulièrement l'*Hôtel des Quatre Nations* à l'attention et à la bie[illegible] de ses compatriotes.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 27 Juillet.

		Int.	cours 26 juill.	ouv[illegible]
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$57\frac{9}{16}$	$57\frac{7}{8}$
	Dito dito	3	$69\frac{13}{16}$	$69\frac{13}{16}$
	Dito en liquidation	3	$69\frac{7}{8}$	$69\frac{13}{16}$
	Dito dito	4	$89\frac{15}{16}$	$89\frac{15}{16}$
	Dito des Indes	4	—	—
	Syndicat	$3\frac{1}{2}$	—	88
	Dito	$\frac{1}{2}$	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	$169\frac{1}{4}$	$168\frac{3}{4}$
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	$107\frac{1}{2}$
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$105\frac{7}{8}$
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	$104\frac{7}{8}$
	Inscript. au Grand-Livre	6	-	$70\frac{1}{2}$
	Certificats au dito	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	$90\frac{1}{2}$
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$90\frac{1}{4}$
Espagne	Passive		—	$4\frac{7}{8}$
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	$17\frac{1}{2}$
	Dito	3	—	$34\frac{1}{2}$
	Coupons Ardoins		—	$14\frac{1}{2}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	$104\frac{1}{2}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. Id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—

Bourse de Paris du 26 Juillet.

		Int.	cours 25 juill.	ouv[illegible]
France	Cinq pour cent		—	117[illegible]
	Trois pour cent		—	77[illegible]
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	101 [illegible]
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 27 J[illegible]

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % [illegible] — Dette [illegible]ée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse [illegible] — Cours ap[illegible] Bourse ($2\frac{1}{2}$ heures). Ardouin sans variation.

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuw*[illegible]

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonefeld et [illegible] *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck, *Hoofst*[illegible]